



ÉLECTION CAPN

CONSERVATEURS DES BIBLIOTHÈQUES

CES POLITIQUES QUI DÉTRUISENT LES MISSIONS DES BIBLIOTHÈQUES

Comme les autres corps de bibliothèque, les conservateurs sont touchés par les restrictions budgétaires :

- gel du point d'indice depuis 2010 et dégradation du pouvoir d'achat
- conséquences des politiques d'austérité qui ont supprimé 150 000 postes de fonctionnaires depuis 2008, reportant le travail sur des effectifs plus restreints et resserrant encore plus les possibilités d'entrée dans le corps et de promotion
- la LRU (loi relative aux libertés et responsabilités des universités) qui, en introduisant la concurrence entre universités, l'autonomie budgétaire avec des dotations limitées et en favorisant les partenariats publics-privés désastreux a fragilisé de nombreuses universités et par ricochet les BU, dégradant le service rendu aux étudiants et l'offre documentaire
- des projets d'externalisation (acquisitions, catalogage...) ou d'extension des horaires d'ouverture touchant les cœurs de métiers et les savoir-faire et transformant durablement l'environnement de travail.

OÙ EN SONT LES CONSERVATEURS ?

- D'un point de vue statutaire, la fusion des deux grades de conservateur n'a fait que déplacer le ralentissement des carrières au grade de conservateur en chef. La mobilité exigée des agents pour être promouvables complique sérieusement le déroulé des carrières et des activités, alors que la suppression d'un mouvement par an rend les mutations plus difficiles. Le faible nombre de promotions « en chef » est contraint par les suppressions de postes. La situation est pire encore pour la promotion dans le corps des conservateurs généraux. Résultat, la situation des conservateurs en 2014 s'est nettement dégradée.
- Sur le plan professionnel, les difficultés identifiées lors du scrutin électoral de 2011 se sont accentuées : augmentation de la charge de travail liée au non-remplacement des départs en retraite et des postes laissés vacants ; recul des missions scientifiques garanties par le statut au profit des tâches administratives ; trop faible prise en compte de l'expertise des agents, en particulier dans les processus de décision ; exigence d'activités de management sans véritable accompagnement et formations adaptés ; primes au « mérite » introduisant des écarts de 1 à 10 entre les collègues. L'indispensable passage au numérique s'opère, mais au détriment du traitement des documents matériels, opposant les activités au lieu de les associer. A cela, il faut ajouter les conséquences budgétaires de la politique gouvernementale qui impactent le quotidien des conservateurs : baisses drastiques des acquisitions et abonnements, même numériques ; maintien de l'offre documentaire de plus en plus circonscrit aux seules licences nationales ; externalisation des acquisitions ; projets ajournés ou annulés, la liste n'est hélas pas exhaustive.
- L'origine de ces difficultés, ce n'est pas l'évolution logique des métiers, mais bien les baisses incessantes de budget et de personnel, auxquels on demande toujours plus. C'est tous ensemble, avec leurs autres collègues de la filière, que les conservateurs pourront se faire entendre. La CAP permet que les droits spécifiques liés au corps y soient défendus, il est nécessaire que les conservateurs y soient bien représentés.



AUX CÔTÉS DES CONSERVATEURS, LA CGT REVENDIQUE :

- le retour à deux mouvements de mutation par an
- le remplacement de tous les départs en retraite par la création de postes statutaires
- l'augmentation du nombre de débouchés dans le grade de conservateur en chef
- la suppression de la PFR et le relèvement du taux moyen indemnitaire
- l'intégration des primes au salaire
- le maintien des activités scientifiques conformément au statut
- la prise en compte de l'expertise scientifique dans l'évolution des carrières
- la défense des carrières des conservateurs et des collections d'État en BMC

À QUOI SERVENT LES CAP ?

Instance consultative composée à part égale de membres de l'administration et de représentants élus des personnels, la Commission Administrative Paritaire (CAP) **examine les décisions et points relatifs aux carrières des agents sur** : les promotions, les demandes de mutation et de détachement, les réductions d'ancienneté, les recours concernant un entretien annuel, le refus d'un temps partiel, les sanctions disciplinaires...

Avec le transfert d'une partie de la gestion des personnels des bibliothèques aux présidents d'université (LRU) et aux établissements publics du ministère de la Culture, **cette élection à la CAP nationale revêt une importance particulière pour votre avenir, c'est le dernier rempart contre la loi du plus fort, l'arbitraire des chefs d'établissement.**

POURQUOI ACCORDER VOTRE CONFIANCE AUX ÉLUS DE LA CGT BIBLIOTHÈQUES ?

- Parce qu'ils portent haut et fort des valeurs d'équité et de justice
- Parce qu'ils sont compétents, intègres, combattifs
- Parce qu'ils défendent un service public de qualité au service de tous
- Parce qu'ils se battent pour l'amélioration de vos conditions de travail

Afin de mieux défendre leurs intérêts, les salariés des secteurs (public et privé) de l'Éducation, de la Culture et de la Recherche se sont unis dans une fédération regroupant tous les personnels, qu'ils soient titulaires ou contractuels sans distinction de statut (enseignants, administratifs, ingénieurs, personnels techniques, de service ou des bibliothèques). **La CGT est la première force syndicale de notre pays.**

Pour le progrès social, VOTEZ et faites voter CGT

**ÉLECTION PAR VOTE ÉLECTRONIQUE
DU 27 NOVEMBRE AU 4 DÉCEMBRE 2014**

